

Pontoise, le 2 novembre 2020

Communiqué de presse

Les Maires du Val-d'Oise enjoignent l'État pour une révision de la fermeture des commerces de centre-ville, moyennant le respect d'un strict protocole sanitaire

Le Président de l'Union des Maires du Val-d'Oise et Maire d'Andilly Daniel FARGEOT avec ses collègues Maires du département souhaitent alerter le gouvernement sur la fermeture des commerces de proximité dans les centres-villes.

En effet, les critères ayant conduit à distinguer les commerces de première nécessité évoqués par le Premier ministre et les membres du gouvernement, sont difficiles à justifier au regard de l'application qui en est faite concrètement.

Pourquoi ne pas estimer que les coiffeurs ou les librairies ne seraient pas des commerces de première nécessité ?

Le commerce de centre-ville a déjà été fragilisé par le premier confinement. Ces petites entreprises n'ont pas la capacité de résister à une chute brutale de leur chiffre d'affaires. Pour beaucoup, cela signifie une mise en danger de leur existence dans les jours à venir. Quand bien même, les activités identiques viennent d'être interdites au sein des grandes surfaces, tout le monde sera perdant, sauf les GAFAs qui vont voir exploser leurs résultats, sans aucune retombée financière et fiscale pour la France. L'Etat devra donc aider plus largement encore les commerçants à faire face à leurs charges fixes.

Ces commerçants ont mis en place des protocoles sanitaires de qualité qui sont dans l'immense majorité bien appliqués, avec une fréquentation qui n'est en rien comparable aux concentrations rencontrées, dans les magasins de la grande distribution.

Faut-il rappeler que la période à venir représente pour la grande majorité de ces petites enseignes, la plus grande partie de leur chiffre d'affaires annuel ? La vente en ligne et le « *click and collect* » ne suffiront pas à combler ces pertes financières.

C'est donc à ce titre, que les Maires du Val-d'Oise alertent le Premier ministre pour porter cette requête auprès de notre gouvernement.

L'immense majorité des Maires est donc favorable à l'amendement porté par le sénateur Philippe BAS prévoyant de donner la main aux Préfets de département pour autoriser ou non l'ouverture dérogatoire de certains commerces de centre-ville.

Les Maires du Val-d'Oise demandent donc prioritairement : la réouverture de l'ensemble du commerce de centre-ville, dès lors que les conditions de sécurité sanitaire permettent de préserver la santé des commerçants, de leurs salariés, de leurs clients et donc de nos populations.

Contact : Daniel Fargeot : 06 30 13 14 52